



Statistique Canada
Division de la statistique sociale,
du logement et des familles

Catalogue no. 89-578-XIF

**Une nouvelle perspective sur
les statistiques de l'incapacité :
Changements entre l'Enquête sur
la santé et les limitations d'activités
(ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la
participation et les limitations
d'activités (EPLA) de 2001**

Décembre 2002



Statistique Statistics
Canada Canada

Canada¹³

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-5979).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Renseignements sur le produit

Le produit n° 89-578-XIF au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à <http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/89-578-XIF.htm>.



Statistique Canada
Division de la statistique sociale, du logement et des familles

**Une nouvelle perspective sur les statistiques
de l'incapacité :
Changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations
d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation
et les limitations d'activités (EPLA) de 2001**

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2002

N° 89-578-XIF au catalogue

Périodicité: Irrégulière

ISBN 0-662-88140-0

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 89-578-XIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- ^P provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1 Utilisation du recensement comme base de sondage	4
2.2 Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA).....	5
3. LE RECENSEMENT ET L'ESLA.....	6
3.1 Aperçu de la relation entre le recensement et l'ESLA.....	6
3.2 Raisons de l'existence de répondants faux positifs et de répondants faux négatifs.....	9
4. PRÉPARATION DE L'EPLA DE 2001.....	10
4.1 Projet de recherche : Élaboration de « nouvelles » questions (1997 à 2000).....	10
4.1.1 Première phase de la recherche : Élaboration de nouvelles questions filtres (1997)..	11
4.1.2 Seconde phase de la recherche : Évaluation des nouvelles questions filtres (1998 à 2000).....	12
4.1.3 Conclusions du projet de recherche.....	14
5. DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DE LA POPULATION DE L'EPLA DE 2001.....	15
6. L'EPLA DE 2001.....	18
7. CONCLUSION.....	21

SOMMAIRE

Statistique Canada (SC) est associé à la réalisation d'enquêtes sur les personnes ayant des incapacités depuis le début des années 80. En 1986, Statistique Canada a mené sa première enquête post-censitaire sur les incapacités — l'*Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)* — après le recensement de cette même année. L'ESLA était une enquête post-censitaire, parce qu'elle faisait appel au recensement comme base de sondage pour l'identification de sa population cible. Le questionnaire du recensement incluait deux questions générales sur les limitations d'activités et les incapacités de longue durée (questions filtres du recensement sur les incapacités). On a sélectionné les répondants à l'ESLA de 1986 en utilisant les données du recensement sur l'âge, la géographie et les réponses aux deux questions générales susmentionnées.

On a répété l'ESLA à l'automne 1991, immédiatement après le recensement de cette même année. L'ESLA de 1991 a de nouveau utilisé les questions filtres du recensement sur l'incapacité afin de pré-identifier sa population d'enquête. La population visée était celle des répondants ayant le potentiel de déclarer des limitations d'activités à l'enquête post-censitaire. Une décennie plus tard, l'enquête post-censitaire de 2001 sur les incapacités, rebaptisée l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*, a été réalisée à l'automne 2001, environ quatre mois après le Recensement de 2001.

L'ESLA et l'EPLA, des enquêtes post-censitaires menées au Canada auprès des personnes handicapées, ont permis de recueillir des données au sujet de la nature et de la gravité de leurs incapacités. On ne peut cependant comparer les données établies à partir des deux enquêtes en raison de différences importantes à l'intérieur des questions filtres des Recensements de 1991 et de 2001, des plans d'échantillonnage utilisés pour les enquêtes susmentionnées, et du contenu des questionnaires conçus pour elles. Voici un résumé des principales différences entre l'ESLA de 1991 et l'EPLA de 2001 :

- 1) Nouvelles questions filtres :** L'EPLA de 2001 a fait appel à de nouvelles questions filtres du recensement sur les incapacités pour l'identification de sa population. Ces questions sont plus inclusives que celles utilisées pour l'ESLA de 1991;
- 2) Nouveaux plans d'échantillonnage :** L'échantillon de l'ESLA de 1991 incluait des gens ayant répondu OUI aux questions filtres du recensement au sujet des incapacités et celles ayant répondu NON à ces questions. On n'a échantillonné pour l'EPLA de 2001 que les gens ayant répondu positivement aux questions filtres du Recensement de 2001. Les gens ayant répondu NON aux questions filtres de ce recensement ont été exclus de l'EPLA de 2001.

3) Contenu du nouveau questionnaire : Le contenu du questionnaire de l'EPLA, en particulier le contenu relié à l'identification des types de limitations d'activités et de leur degré de gravité, est significativement différent de celui du questionnaire de l'ESLA de 1991. On a ainsi conçu dans le cadre de l'enquête de 2001 une série de nouvelles questions pour mieux identifier les incapacités non physiques, comme les difficultés d'apprentissage, les déficiences développementales et les états psychologiques. Lors de l'ESLA de 1991, on avait regroupé sous la catégorie « Autres » les personnes atteintes de difficultés d'apprentissage, d'une maladie mentale et de déficiences développementales.

L'EPLA de 2001 a changé la méthode d'identification de la gravité des limitations d'activités, comparativement à l'ESLA de 1991. Ainsi, l'échelle de gravité de l'ESLA donnait plus d'importance aux incapacités physiques qu'aux incapacités non physiques. Par contre, l'échelle de gravité de l'EPLA présente une pondération égale pour tous les types d'incapacités. De plus, l'échelle de gravité de l'ESLA de 1991 était divisée en trois groupes (c'est-à-dire léger, modéré et grave) alors que l'échelle de gravité de l'EPLA de 2001 est divisée en quatre groupes : léger, modéré, grave et très grave.

1. INTRODUCTION

Statistique Canada (SC) est associé à la réalisation d'enquêtes sur les personnes ayant des incapacités depuis le début des années 80, moment où l'on a formé un comité parlementaire spécial pour étudier des questions touchant cette population. L'une des 130 recommandations que ce comité a formulées au Parlement en février 1981 renfermait une directive à Statistique Canada « d'accorder une très haute priorité à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme visant à constituer une base de données sur les personnes handicapées au Canada. »¹

En 1986, Statistique Canada a mené sa première enquête post-censitaire sur les incapacités — l'*Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)* — après le recensement de cette même année. L'ESLA était une enquête post-censitaire, parce qu'elle faisait appel au recensement comme base de sondage pour l'identification de sa population cible. Le questionnaire du recensement incluait deux questions générales sur les limitations d'activités et les incapacités de longue durée. On a sélectionné les répondants à l'ESLA de 1986 en utilisant les données du recensement sur l'âge, la géographie et les réponses aux deux questions générales susmentionnées.

On a répété l'ESLA à l'automne 1991, immédiatement après le recensement de cette même année, mais on ne l'a pas menée après celui de 1996. L'enquête post-censitaire de 2001 sur les incapacités, rebaptisée l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*, a été réalisée à l'automne 2001, environ quatre mois après le Recensement de 2001.

L'ESLA et l'EPLA fournissent des données détaillées sur la situation démographique et socio-économique des personnes handicapées, de même que sur le type et la gravité de leurs incapacités. Il existe, cependant, des différences importantes entre les deux enquêtes, puisque l'on a apporté des changements majeurs à la méthodologie et au contenu de l'EPLA par rapport à l'ESLA. Les efforts consentis depuis 1991 pour améliorer les critères d'identification de la population des personnes handicapées ont entraîné des changements aux questions du recensement sur les incapacités et des changements également à la méthodologie et à la définition opérationnelle de la population utilisées pour l'enquête post-censitaire de 2001. Le présent document présente un aperçu des changements qui se sont produits depuis l'ESLA de 1991 et des activités réalisées pour mieux identifier la population des personnes handicapées.

¹ Canada. Chambre des Communes. Comité spécial concernant les invalides et les handicapés. 1981. *Obstacles - Rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés*. p.131.

2. CONTEXTE

2.1. Utilisation du recensement comme base de sondage

Au début des années 80, après des essais préliminaires destinés à trouver une définition de l'incapacité, SC a décidé d'adopter le modèle de 1980 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le modèle définissait l'incapacité comme étant une limitation des activités quotidiennes découlant d'une déficience associée à des états physiques ou mentaux ou à des problèmes de santé. Ce modèle fut ensuite opérationnalisé en adaptant les questions sur les activités de la vie quotidienne (AVQ) élaborées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les questions détaillées sur les AVQ ont été utiles pour déterminer la présence d'une incapacité et également pour identifier les types d'incapacités et leur gravité.

Il fallait à SC un gros échantillon de personnes handicapées, puisque les objectifs de sa base nationale de données consistaient à fournir de l'information approfondie sur les personnes handicapées suivant les groupes d'âge sélectionnés (y compris les enfants de moins de 15 ans) pour chaque province et chaque territoire et pour les divers types d'incapacités et leur gravité. Une recherche préliminaire a cependant révélé que la population canadienne ayant des incapacités était une sous-population relativement petite et dispersée. Les objectifs de la base de données et les caractéristiques de la population des personnes handicapées ont posé un défi méthodologique. SC a déterminé que le recensement pourrait fournir une base de sondage qui offrirait la possibilité de relever ce défi et a donc entrepris l'élaboration de sa première enquête post-censitaire.

2.2. Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)

L'ESLA de 1986 a été la première enquête post-censitaire sur l'incapacité. Il fallait, cependant, avant l'ESLA de 1986, que SC propose des stratégies de sélection d'un échantillon de répondants potentiels pour cette enquête. L'approche choisie a consisté à ajouter deux questions générales sur les limitations d'activités et les incapacités de longue durée (appelées « **questions filtres du recensement sur les incapacités** ») au questionnaire complet du Recensement de 1986. On a utilisé les questions filtres du recensement sur les incapacités comme dispositif de « filtrage » pour identifier des personnes susceptibles d'être handicapées, à qui l'on pourrait poser des questions plus approfondies au sujet des incapacités durant l'enquête post-censitaire.

La deuxième enquête post-censitaire sur l'incapacité a été menée à l'automne 1991 peu après le recensement de cette même année. On a encore fait appel pour l'ESLA de 1991 aux questions filtres du recensement afin d'identifier préalablement la population cible de cette enquête. Cette population se composait de répondants qui pouvaient déclarer des limitations d'activités à l'occasion de l'enquête post-censitaire.

Les questions filtres sur les incapacités utilisées sur le questionnaire du Recensement de 1991 figurent ci-dessous :

1. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique :
 - a) À la maison?
 Non, pas limitée
 Oui, limitée
 - b) À l'école ou au travail?
 Non, pas limitée
 Oui, limitée
 Sans objet
 - c) Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?
 Non, pas limitée
 Oui, limitée
2. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée?
 Non
 Oui

Comme dans le cas de l'ESLA de 1986, on a opérationnalisé pour l'enquête post-censitaire de 1991 la définition de l'OMS d'incapacité à l'aide d'une série détaillée de questions sur les difficultés à réaliser des activités quotidiennes afin de déterminer la présence, les types et la gravité d'incapacités. On appelle ces questions détaillées sur les activités quotidiennes des « **questions de dépistage des incapacités** ».

La section consacrée au dépistage des incapacités du questionnaire de l'ESLA de 1991 pour la population des 15 ans et plus (les adultes) renfermait 32 questions. On a identifié comme étant handicapée toute personne interviewée qui avait répondu OUI à l'une des questions de dépistage des incapacités. Lors de l'ESLA de 1991, les types d'incapacités identifiés par ces questions étaient celles de l'ouïe, de la vision, de la parole, de la mobilité et de l'agilité et d'« autres » incapacités. Cette dernière catégorie renvoyait aux gens qui étaient limités dans leurs activités en raison d'une difficulté d'apprentissage, d'un état de santé mentale, d'une déficience intellectuelle ou d'étiquettes que d'autres leur accordaient.

3. LE RECENSEMENT ET L'ESLA

3.1. Aperçu de la relation entre le recensement et l'ESLA

Une enquête post-censitaire fait appel à des données du recensement pour améliorer l'efficacité de son plan d'échantillonnage. Ainsi, une enquête post-censitaire réduit la taille d'échantillon requise pour identifier un nombre donné d'individus de la population cible, en comparaison à une enquête qui n'utilise pas d'information recueillie au préalable. L'enquête post-censitaire a bien des avantages. Ainsi, parce que le recensement fournit une grande quantité de renseignements sur chaque personne, ses données peuvent être utilisées à l'intérieur du plan d'échantillonnage d'une enquête auprès d'un sous-groupe relativement petit et dispersé de la population, comme celui des personnes handicapées. Sur le plan opérationnel, l'enquête post-censitaire réduit également le fardeau du répondant, parce qu'elle permet de poser des questions approfondies sur les incapacités seulement de ce sous-échantillon de la population.

L'utilisation des questions filtres du recensement pour identifier préalablement des personnes handicapées accroît l'efficacité de l'enquête post-censitaire, mais entraîne également certains inconvénients. Parce que le nombre de questions relatives aux incapacités figurant sur le questionnaire du recensement est limité, le recensement identifie moins précisément les personnes handicapées que le fait l'enquête post-censitaire, qui inclut un grand nombre de questions de dépistage sur les incapacités. Les réponses aux questions filtres du recensement ne sont, par conséquent, pas toujours en accord avec les réponses aux questions de dépistage des incapacités qui figurent sur le questionnaire de l'enquête post-censitaire.

Des gens, par exemple, peuvent répondre OUI aux questions filtres du recensement sur les incapacités et déclarer le contraire lorsqu'on leur pose les questions de dépistage des incapacités de l'enquête post-censitaire (on les appelle des « **répondants faux positifs** »). Par ailleurs, des gens pourraient répondre NON aux questions filtres du recensement, mais répondre OUI aux questions de dépistage des incapacités de l'enquête post-censitaire (on appelle ces gens des « **répondants faux négatifs** »). Idéalement, tous les gens ayant déclaré une limitation d'activités en réponse aux questions filtres du recensement devraient également en déclarer en réponse aux questions de l'enquête post-censitaire (on appelle ces gens de « **répondants vrais positifs** »). On appelle « **répondants vrais négatifs** » les gens n'ayant déclaré aucune limitation d'activités lorsqu'on leur a posé les questions du recensement et n'en ayant pas déclaré non plus lorsqu'on leur a posé les questions de l'enquête post-censitaire.

Le tableau 1 résume les quatre scénarios des réponses aux questions filtres du Recensement de 1991 et aux questions de dépistage des incapacités de l'ESLA de 1991. Comme l'indique le tableau, en 1991, presque 80 % des adultes classés comme étant des répondants positifs lors du recensement ont également été classés comme des personnes handicapées lors de l'ESLA (étaient des répondants vrais positifs). Par contre, 20 % des adultes qui ont répondu OUI aux questions du recensement sur les incapacités ont cependant plus tard répondu NON

aux questions de dépistage des incapacités de l'ESLA (répondants faux positifs). En outre, les résultats indiquaient que 10 % des adultes qui ont répondu NON aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu OUI aux questions de dépistage des incapacités de l'ESLA (répondants faux négatifs).

Tableau 1 – Relation entre les questions filtres du recensement et les questions de dépistage des incapacités de l'ESLA (de 1991)

Réponses aux questions filtres du Recensement 1991	Réponses aux questions de dépistage de l'ESLA de 1991		
	OUI	NON	TOTAL
OUI	Répondants vrais positifs (80 %)	Répondants faux positifs (20 %)	100 %
NON	Répondants faux négatifs (10 %)	Répondants vrais négatifs (90 %)	100 %

Une analyse plus poussée des données de l'ESLA a révélé que le groupe des répondants faux négatifs représentait presque 53 % de la population adulte de l'ESLA de 1991. En d'autres mots, plus de la moitié des adultes ayant des incapacités suivant les définitions de l'ESLA n'avaient pas été identifiés à l'origine au moyen des questions filtres du recensement. Par conséquent, un échantillonnage effectué uniquement à partir du groupe de gens qui ont déclaré OUI aux questions filtres du recensement sur les incapacités biaiserait sérieusement les résultats de l'enquête post-censitaire. Afin d'éviter un tel biais, la stratégie d'échantillonnage pour l'ESLA a consisté à sélectionner un échantillon parmi les gens qui ont répondu OUI aux questions filtres du recensement (qu'on appelle l'**échantillon des OUI**) et à sélectionner également un échantillon parmi ceux qui ont répondu NON à ces questions (qu'on appelle l'**échantillon des NON**).

Les données de l'ESLA de 1991 ont montré que l'échantillon des NON constituait plus de la moitié de la population des personnes handicapées de ESLA, mais que la plupart des gens de ce groupe étaient légèrement handicapés, ont déclaré moins de limitations d'activités et n'avaient pas autant besoin d'aménagements spéciaux. Cela signifie que les répondants qui se considéraient légèrement limités étaient plus susceptibles de répondre NON au moment du recensement et OUI au moment de l'enquête post-censitaire que les répondants avec de graves limitations d'activités. Le tableau qui suit présente une comparaison du degré de gravité des incapacités entre la population de personnes handicapées identifiée dans l'échantillon des OUI et celle des personnes handicapées identifiée dans l'échantillon des NON.

Tableau 2 – Gravité des incapacités parmi l'échantillon des OUI et l'échantillon des NON (ESLA de 1991)

Degré	Échantillon des OUI	Échantillon des NON
Léger	29 %	67 %
Modéré	40 %	27 %
Grave	31 %	6 %

L'échantillonnage de la population des NON était nécessaire pour limiter les problèmes de biais, mais sa mise en œuvre a, cependant, été très coûteuse et a pris énormément de temps, compte tenu de la taille relative de l'échantillon requis pour la population des NON comparativement à la population des OUI. Ceci est dû au fait que la probabilité qu'un individu de l'échantillon des NON réponde OUI à l'ESLA est huit fois moins grande que la probabilité qu'un individu de l'échantillon des OUI réponde OUI à l'ESLA. Ainsi, dans le cadre de l'ESLA de 1991, par exemple, on a sélectionné environ 35 000 adultes à partir de l'échantillon des OUI comparativement à 113 000 à partir de l'échantillon des NON.

Le fait que cette stratégie d'échantillonnage éliminait la possibilité d'élaborer des ensembles de données comparables sur les incapacités à l'aide d'autres enquêtes constituait un inconvénient additionnel de la stratégie. Pour atteindre cet objectif de données comparables, il fallait développer de nouvelles questions filtres du recensement qui correspondraient le plus possible à la définition de l'incapacité de l'ESLA. Si de telles questions étaient développées, elles pourraient être utilisées en substitution à la longue liste de questions de dépistage d'incapacités de l'ESLA, dans d'autres enquêtes sociales qui ne visent pas l'incapacité. Les questions filtres du recensement sur les incapacités ne pouvaient pas servir à ces fins puisqu'elles étaient trop imprécises pour qu'on les utilise sans tenir compte de l'enquête post-censitaire de suivi.

3.2. Raisons de l'existence de répondants faux positifs et de répondants faux négatifs

L'écart entre la proportion de la population des personnes handicapées identifiée grâce au recensement et celle de la population des personnes handicapées identifiée grâce à l'ESLA (c'est-à-dire l'existence de répondants faux positifs et de répondants faux négatifs) est attribuable à un certain nombre de facteurs. Premièrement, comme il est mentionné précédemment, les questions filtres du recensement sur les incapacités se limitent uniquement à deux questions, tandis que l'enquête post-censitaire inclut un vaste nombre de questions destinées à identifier les personnes ayant des incapacités. Par conséquent, comparativement à l'ESLA, le recensement identifie moins précisément la population des personnes handicapées, ce qui entraîne une variation du nombre de gens ayant des incapacités qu'il fournit par rapport à celui dont on dispose grâce à l'enquête post-censitaire.

Deuxièmement, le mode de collecte des données, comme la méthode d'interview par personne interposée, plutôt que la méthode d'interview sans personne interposée, risque d'avoir une influence sur la différence entre les résultats du recensement et ceux de l'enquête post-censitaire. Dans le cas de la méthode d'interview par personne interposée, un membre du ménage autre que celui visé répond pour ce dernier. Durant le recensement, un seul membre du ménage remplit habituellement le questionnaire au nom de tous ses membres et répond donc aux questions filtres sur les incapacités pour chacun d'eux. Durant l'enquête post-censitaire, cependant, on obtient autant que possible l'information au sujet des incapacités directement du membre visé du ménage (sans personne interposée). Les entrevues par personne interposée sont permises seulement lors de circonstances spéciales. Ainsi, il se peut qu'il soit difficile pour le membre visé de répondre aux questions en raison de son état de santé. Il pourrait aussi y avoir des obstacles à cause la langue comprise par le répondant, ou des situations où le répondant serait hospitalisé ou absent pendant toute la durée de l'enquête. Des études révèlent que les enquêtes pour lesquelles on peut effectuer des interviews par personne interposée risquent de donner des taux d'incapacité inférieurs, parce que ces interviews tendent à entraîner une sous-estimation du degré des limitations d'activités des membres du ménage².

Troisièmement, le contexte de l'enquête à l'intérieur duquel on situe les questions sur les incapacités est susceptible d'avoir une influence sur la variation de la proportion de la population des personnes handicapées³. Le recensement est axé sur les caractéristiques générales du ménage, tandis que l'ESLA est une enquête sur les incapacités qui cible des gens pouvant avoir des limitations d'activités. Les réponses aux questions sur les incapacités dépendent dans une grande mesure de la perception des répondants de la situation; elles sont donc subjectives et influencées par le contexte dans lequel elles apparaissent.

Quatrièmement, le laps de temps qui s'écoule entre un recensement et une enquête post-censitaire pourrait avoir des répercussions sur les différences à l'intérieur des réponses. Il est possible que les personnes ayant de légères incapacités déclarent des limitations d'activités au moment du recensement, mais modifient leurs réponses après quatre ou cinq mois, durant l'enquête post-censitaire, en raison de la réduction du degré de leurs limitations. Inversement, des limitations d'activités peuvent apparaître durant la période qui s'écoule entre le recensement et l'enquête post-censitaire.

² Binder D. A. and J. P. Morin. 1988. Use of questions on activities of daily living to screen for disabled persons in a household survey. *Revue canadienne de statistique*. Volume 16, supplément: 143 à 156.

³ Voir Binder and Morin, 1988.

4. PRÉPARATION DE L'EPLA DE 2001

4.1. Projet de recherche : Élaboration de « nouvelles » questions (1997 – 2000)

En prévision de l'enquête post-censitaire de 2001 sur les incapacités, Statistique Canada s'est lancé dans un projet de recherche afin de déterminer s'il pouvait élaborer des questions filtres de recensement plus efficaces pour mieux identifier la population cible dans le cadre de l'enquête susmentionnée. Il s'agissait d'élaborer une brève série de questions qui permettrait de capter une plus grande partie de la population pouvant avoir des incapacités, surtout les répondants susceptibles d'avoir des incapacités graves. L'objectif était de développer des questions qui réduiraient de façon substantielle les répondants faux négatifs, jusqu'à rendre possible l'élimination complète de l'échantillon des NON de l'enquête post-censitaire de 2001.

On espérait, en même temps, qu'il serait possible d'utiliser des questions filtres plus efficaces et plus inclusives comme indicateur « global » de l'incapacité, c'est-à-dire d'intégrer ces nouvelles questions filtres à d'autres instruments d'enquête sociale; ceci permettrait d'uniformiser la définition d'incapacité à travers toutes les enquêtes sociales de SC.

En résumé, les deux objectifs majeurs du projet de recherche consistaient à :

- rationaliser le processus de collecte des données de l'enquête post-censitaire sur l'incapacité en réduisant la taille de l'échantillon nécessaire (c'est-à-dire éliminer l'utilisation d'un échantillon des NON);
- harmoniser la définition d'incapacité utilisée dans le cadre des enquêtes sociales de SC, y compris ses enquêtes sur le travail, la santé, l'éducation et les peuples autochtones, afin d'assurer l'élaboration d'une base de données complète sur les personnes handicapées.

Ce projet de recherche a été réalisé entre 1997 et 2000. Il a débuté par une recherche qualitative, qui a inclus une analyse linguistique de la formulation des questions. La recherche qualitative a été suivie d'une phase d'évaluation quantitative destinée à évaluer l'efficacité des nouvelles questions filtres.

4.1.1. Première phase de la recherche : Élaboration de nouvelles questions filtres (1997)

La première phase du projet de recherche a débuté à l'automne 1997. Cette phase avait pour but d'élaborer de nouvelles questions filtres. On désirait établir un certain ensemble de critères, étant donné que l'on devait utiliser les questions filtres sur les incapacités à un niveau plus vaste (c'est-à-dire pouvoir les appliquer aux enquêtes post-censitaires sur l'incapacité, de même qu'aux autres enquêtes sociales).

Il fallait premièrement que les nouvelles questions filtres soient vastes et globales afin de saisir une plus grande partie de la population pouvant avoir des incapacités et de permettre aux gens ayant tous les types d'incapacités et tous leurs degrés de gravité de prendre part à l'enquête. Il fallait deuxièmement que les questions puissent s'appliquer à la population entière, c'est-à-dire aux enfants, aux adultes et aux aînés. Il fallait troisièmement que les nouvelles questions filtres soient assez concises pour qu'on puisse les insérer dans un certain nombre d'instruments d'enquête (qu'il s'agisse d'une enquête sociale ou d'une enquête générale sur la santé) et au questionnaire complet du recensement. Il fallait quatrièmement que la formulation des questions soit suffisamment compréhensible et claire pour qu'on puisse l'employer à l'intérieur de questionnaires à remplir soi-même, sans que l'intervention d'un intervieweur ne soit nécessaire, mais qu'on puisse aussi s'en servir à l'occasion d'interviews téléphoniques et en personne.

On a effectué une série de tests pour comparer les questions filtres utilisées en 1991 (*appelées les « **anciennes questions filtres** »*) aux « **nouvelles questions filtres** ». Les résultats des tests ont entraîné le remplacement des anciennes questions filtres par les nouvelles. Les nouvelles questions filtres utilisées lors du Recensement de 2001 se lisent comme suit :

1. Cette personne a-t-elle de la **difficulté** à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?
 - Oui, parfois
 - Oui, souvent
 - Non

2. Est-ce qu'un état physique ou un état mental ou un problème de santé **réduit la quantité ou le genre d'activités** que cette personne peut faire :
 - a) à la maison?
 - Oui, parfois
 - Oui, souvent
 - Non

 - b) au travail ou à l'école?
 - Oui, parfois
 - Oui, souvent
 - Non
 - Ne s'applique pas

-
- c) Dans d'autres activités, par exemple dans les déplacements ou les loisirs?
- Oui, parfois
 - Oui, souvent
 - Non

Comparativement aux anciennes questions filtres, les nouvelles éliminaient les termes ayant une consonance négative ou qui évoquaient la gravité et déplaçaient, ou faisaient passer, la limitation de la personne à l'activité. Le terme « limitée » a été remplacé par « réduit » dans les nouvelles questions filtres. On a ajouté les catégories de réponses « parfois » et « souvent » aux nouvelles questions filtres pour permettre de déclarer des limitations d'activités récurrentes, mais non constantes. Finalement l'ancienne question filtre « Cette personne a-t-elle des incapacités ou des handicaps de longue durée? » a été remplacée par une version abrégée des questions sur les AVQ. La nouvelle question, dont la formulation est « Avez-vous de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à vous pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables? », peut être beaucoup plus facilement comprise par les répondants. En résumé, les nouvelles questions filtres correspondent davantage aux questions de dépistage des incapacités de l'enquête post-censitaire.

4.1.2. Seconde phase de la recherche : Évaluation des nouvelles questions filtres (1998 – 2000)

L'étape suivante du projet de recherche a consisté à évaluer le rendement des « nouvelles » questions filtres dans le cadre d'une enquête post-censitaire simulée. Cette phase a débuté en octobre 1998 par le Test du recensement national (TRN), qui était une répétition générale du Recensement de 2001. Durant le TRN de 1998, on a testé deux versions du questionnaire complet du recensement. Une version contenait les anciennes questions filtres sur l'incapacité, alors que la deuxième version contenait les nouvelles questions filtres. La moitié des répondants ont rempli le questionnaire qui renfermait l'ancienne version des questions filtres, tandis que l'autre moitié des répondants ont rempli le questionnaire qui contenait la nouvelle version de ces questions.

Les résultats du TRN ont montré que la modification de la formulation des questions filtres a donné des taux d'incapacité plus élevés. En fait, la version du questionnaire qui renfermait les anciennes questions filtres a donné un taux d'incapacité de 12,2 % chez les adultes, tandis que celle qui contenait les nouvelles questions filtres a donné un taux d'incapacité de 18,8 % parmi cette population. En d'autres mots, les nouvelles questions filtres ont permis à un nombre plus grand de gens de déclarer une réponse positive.

Il était, cependant, important de déterminer si les gens qui avaient répondu OUI aux questions filtres durant le TRN correspondaient à la population cible de l'enquête post-censitaire. On a effectué un test (le Test de l'ESLA de 1999) auprès de 12 500 répondants sélectionnés à partir du TRN de 1998 pour en savoir davantage au sujet des répercussions des nouvelles

questions filtres sur le nombre de répondants faux positifs et de répondants faux négatifs. On a contacté par téléphone en avril 1999 les gens qui avaient répondu OUI ou NON aux questions filtres du recensement et on les a invités à répondre aux questions de dépistage des incapacités de l'ESLA de 1991. On a ensuite mis en corrélation leurs réponses aux questions de dépistage des incapacités avec leurs réponses aux questions filtres du recensement. On espérait que les nouvelles questions filtres saisisaient une plus grande partie de la population des personnes handicapées, tous degrés de gravité des incapacités confondus, mais en particulier des gens légèrement handicapés, une catégorie établie précédemment surtout à partir de l'échantillon des NON sélectionné en 1991.

Le tableau 3 présente la proportion de chaque niveau de gravité des incapacités qui a été captée par les questions filtres du recensement lors de test de l'ESLA de 1999. L'analyse des résultats a montré une plus forte relation entre les nouvelles questions filtres et les questions de dépistage des incapacités de l'ESLA comparativement aux anciennes. Comme l'indique le tableau ci-dessous, d'après le Test de l'ESLA de 1999, les nouvelles questions filtres ont permis de capter une plus grande partie de la population des personnes handicapées des trois degrés de gravité des incapacités (léger, modéré et grave), surtout des personnes dont le degré des limitations d'activités était léger. Ainsi, les anciennes questions filtres ont capté 12% des individus ayant des incapacités légères (88% des individus avec des incapacités légères provenaient de l'échantillon des NON), alors que les nouvelles questions filtres ont capté 23% de ces individus. En d'autres mots, les nouvelles questions filtres ont capté une plus grande proportion de la population cible de l'enquête post-censitaire, et ce, pour tous les niveaux de gravité.

Tableau 3 – Gravité des incapacités identifiées par les anciennes et les nouvelles questions filtres (Test de l'ESLA de 1999)

Degré	ANCIENNES questions filtres	NOUVELLES questions filtres
Léger	12 %	23 %
Modéré	45 %	61 %
Grave	76 %	84 %

On a effectué le Test pilote de l'EPLA entre mai et octobre 2000 pour préparer l'enquête de 2001, mais également pour rassembler d'autres indices sur le rendement des nouvelles questions filtres. Ce test a été conçu surtout pour répondre à la question suivante : Quelle population serait exclue si l'échantillon des NON était éliminé de l'enquête post-censitaire? Les résultats ont montré que la population qui serait exclue était celle des personnes les moins gravement handicapées. Seulement 2,4 % des répondants faux négatifs au test pilote étaient gravement handicapés, par exemple, comparativement à 20,6 % des répondants vrais positifs. (Voir le tableau 4.)

Tableau 4 – Gravité des incapacités chez les répondants vrais positifs et les répondants faux négatifs (Test pilote de l’EPLA)

Degré	Répondants vrais positifs	Répondants faux négatifs
Léger	43,5 %	84,6 %
Modéré	35,9 %	13,0 %
Grave	20,6 %	2,4 %

Non seulement y avait-il moins de répondants gravement handicapés parmi les répondants faux négatifs que parmi les répondants vrais positifs, mais l’analyse de leurs caractéristiques a également montré que les répondants faux négatifs gravement handicapés ont déclaré moins de problèmes que les répondants vrais positifs gravement handicapés. Une plus petite proportion des répondants faux négatifs gravement handicapés, par exemple, ont déclaré être tout à fait incapables de travailler ou ont déclaré toucher à ce moment-là un revenu de prestations reliées à l’incapacité comparativement aux répondants vrais positifs gravement handicapés. Ces résultats ont montré que la population qui aurait été exclue de l’enquête, si l’on avait éliminé l’échantillon des NON, était en moyenne relativement légèrement handicapée.

4.1.3 Conclusions du projet de recherche

Les résultats des recherches entreprises entre 1997 et 2000 étaient cohérents : la couverture assurée par les nouvelles questions filtres n’était pas parfaite, mais elle était cependant bien meilleure comparativement à la situation qui régnait en 1991. Les nouvelles questions filtres saisissaient une proportion plus grande de la population cible que le faisaient les questions filtres de 1991 et, chose plus importante, n’écartaient pas une proportion importante de la population des personnes ayant de graves incapacités.

On pouvait aussi utiliser les nouvelles questions comme « indicateur global de l’incapacité » dans le cadre d’autres enquêtes, ce qui accroissait la portée des données disponibles sur les personnes handicapées. Même si l’on a reconnu que les taux d’incapacité en découlant varieraient suivant le contexte et la méthodologie de l’enquête, cette cohérence plus grande au niveau de la mesure de l’incapacité accroîtra l’utilité des données sur les personnes handicapées.

On a utilisé les nouvelles questions filtres dans le cadre du Recensement de 2001. Le tableau qui suit présente les taux d’incapacité calculés à partir des Recensements et des enquêtes post-censitaires de 1991 et de 2001.

Tableau 5 – Taux d'incapacité par groupe d'âge, Recensements et enquêtes post-censitaires, 1991 et 2001 (population des ménages)

Groupe d'âge	1991		2001	
	Recensement	ESLA	Recensement*	EPLA
Population totale	8,4	14,7	16,0	12,4
Moins de 15 ans	2,6	7,0	5,0	3,3
15 ans et +	10,0	16,8	18,6	14,6

* nota : Les résultats complets des données du Recensement de 2001 sur les incapacités seront disponibles en communiquant avec Statistique Canada au début de 2003.

5. DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DE LA POPULATION DE L'EPLA DE 2001

La figure 1 illustre graphiquement la stratégie d'échantillonnage utilisée pour l'EPLA de 2001. Comme le montre le graphique, les interviews pour l'EPLA débutaient par les mêmes questions filtres que celles qui figuraient sur le questionnaire du Recensement de 2001 et ont été suivies d'une série de questions détaillées de dépistage des incapacités. Les questions filtres et de dépistage des incapacités devaient être posées à tous les répondants. Les gens interviewés qui ont répondu OUI à au moins l'une des questions filtres ou de dépistage des incapacités ont été inclus dans la population des personnes handicapées. Ces répondants poursuivaient l'interview jusqu'à la fin. L'interview des autres personnes (*c'est-à-dire celles qui ont répondu NON aux questions filtres et de dépistage des incapacités*) s'arrêtait après ces dernières questions. Ces répondants ne faisaient pas partie de la population des personnes handicapées de l'enquête post-censitaire.

La population cible de l'EPLA de 2001 se composait donc des gens qui ont mentionné une limitation en réponse aux questions filtres du recensement de 2001 et qui ont continué à manifester une limitation d'activités au moment de l'EPLA en répondant aux questions filtres ou de dépistage des incapacités de cette dernière. On a donc éliminé de la population cible de l'EPLA les répondants qui ne déclaraient plus de limitation d'activités au moment de l'interview effectuée pour cette enquête.

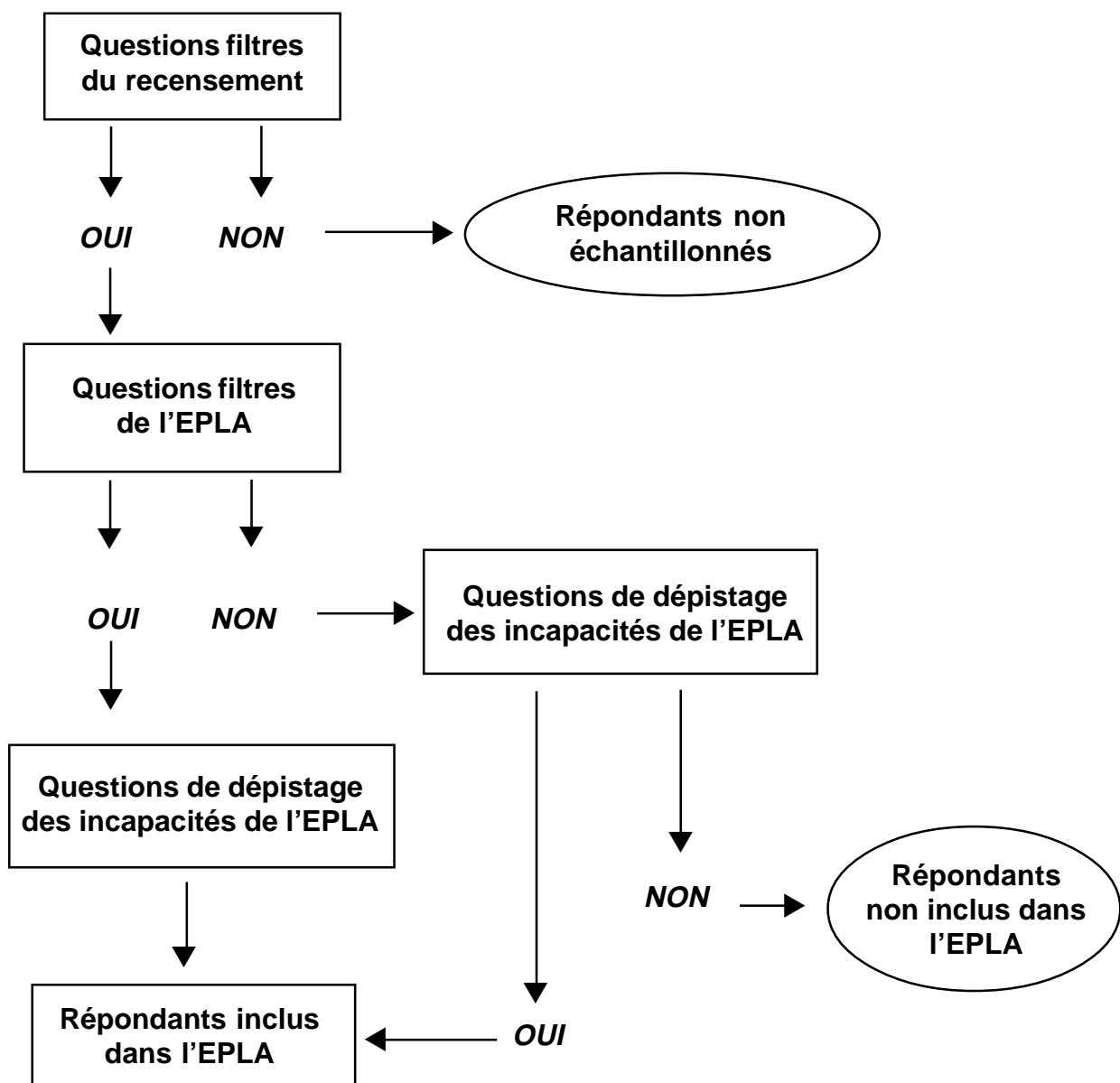
En résumé, on a mis en œuvre les nouvelles stratégies suivantes pour le Recensement de 2001 et pour l'enquête post-censitaire de 2001 :

- Utiliser les nouvelles questions filtres sur le questionnaire du recensement et sur les questionnaires de l'enquête post-censitaire sur les incapacités de 2001, ainsi que dans d'autres enquêtes sociales de SC;
- Exclure l'échantillon des NON (*c'est-à-dire les gens qui ont répondu NON aux questions filtres au sujet des incapacités sur le questionnaire du recensement*) de l'échantillon de l'enquête post-censitaire de 2001.

- La population des personnes handicapées de l'EPLA de 2001 se composait des gens qui ont répondu OUI aux questions filtres du recensement et qui ensuite, durant l'EPLA, ont déclaré une limitation d'activités en répondant positivement aux questions filtres ou aux questions de dépistage des incapacités incluses sur les questionnaires de cette enquête.

L'adoption des méthodes indiquées ci-dessus a permis à l'enquête post-censitaire de 2001 d'identifier efficacement la population ayant des incapacités, tous degrés de gravité des incapacités confondus, y compris les personnes gravement handicapées.

Figure 1 – EPLA de 2001 : Définition opérationnelle de la population des personnes handicapées



6. L'EPLA DE 2001

Entre 1991 et 2001, l'OMS a révisé son modèle et sa classification des incapacités. La *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)* a été officiellement lancée en 2001. SC a utilisé comme cadre la CIF pour l'enquête post-censitaire de 2001 sur les incapacités. La CIF perçoit l'incapacité comme étant la relation entre les structures et les fonctions corporelles, les activités et la participation à la vie en société, tout en reconnaissant le rôle que joue l'environnement en posant ou en éliminant des obstacles. Le changement de nom, de *l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités* à *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, sert à souligner cette perception actualisée de l'incapacité et les changements importants mis en œuvre dans l'EPLA.

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités a été menée entre septembre 2001 et janvier 2002. La sélection de la population de l'enquête – les enfants (les moins de 15 ans) et les adultes (les 15 ans et plus) – s'est faite au moyen des deux nouvelles questions filtres au sujet des incapacités qui figuraient sur le questionnaire du Recensement de 2001. Après ce dernier, on a sélectionné un échantillon de gens qui ont déclaré une limitation d'activités en réponse aux (nouvelles) questions filtres du recensement. Les gens qui ont répondu NON aux questions du recensement sur les incapacités n'ont pas été inclus dans l'échantillon de l'EPLA.

La population couverte par l'EPLA était constituée des personnes membres de ménages privés et de certains ménages collectifs dans les dix provinces. Les personnes qui vivaient en établissement, celles qui habitaient dans les territoires ainsi que les personnes vivant sur les réserves des Premières Nations ont été exclues de l'enquête. Les interviews auprès des répondants à cette dernière ont été généralement effectuées par téléphone, les intervieweurs remplissant un questionnaire papier et crayon. Un petit nombre d'interviews en personne a également été réalisé.

L'interview effectuée dans le cadre de l'EPLA débutait par les questions filtres du recensement sur les incapacités, qui étaient suivies d'une série de questions détaillées de dépistage des limitations d'activités. Si les gens interviewés répondaient NON à toutes les questions filtres et de dépistage des incapacités, l'interview prenait fin. Si les gens interviewés répondaient OUI à l'une des questions filtres ou de dépistage des limitations d'activités, cependant, on poursuivait l'interview pour recueillir des données au sujet des répercussions de leurs incapacités sur leur vie quotidienne et d'autres aspects de leur existence, comme l'éducation, l'emploi, les loisirs, les déplacements et le logement. L'échantillon de l'EPLA se composait de 43 000 personnes, dont environ 35 000 adultes et 8 000 enfants. Le taux de réponse à l'enquête a été de 82,5 %.

L'EPLA a permis de recueillir des données sur :

- les difficultés à réaliser certaines activités quotidiennes comme se déplacer, entendre, voir, communiquer et apprendre;
- les types de limitations d'activités et leur degré de gravité;
- l'utilisation d'aides ou d'appareils spécialisés et/ou les besoins en aides et en appareils spécialisés;
- l'aide nécessaire pour réaliser des activités quotidiennes;
- les répercussions sur les plans de l'emploi, de l'éducation, des loisirs, du logement et des déplacements;
- les dépenses non remboursées et qui étaient reliées aux aides et aux services spécialisés, aux médicaments, aux déplacements, etc.;
- les caractéristiques de nature économique comme les régimes d'assurance et les sources de revenu.

Il existe des différences majeures entre le contenu des questionnaires de l'ESLA et celui des questionnaires de l'EPLA. On a apporté, par exemple, des changements considérables aux questions de dépistage des incapacités de l'EPLA de 2001, comparativement à l'ESLA de 1991. Cette année-là, on a utilisé 32 questions de dépistage des incapacités pour identifier six types de limitations d'activités chez les adultes : sur les plans de l'ouïe, de la vision, de la parole, de la mobilité et de l'agilité et d'autres limitations (un groupement d'incapacités non physiques reliées à des états psychologiques, aux niveaux de l'apprentissage, de la mémoire, etc.). L'EPLA de 2001 a permis de recueillir des données sur dix types de limitations d'activités : sur les plans de l'ouïe, de la vision, de la parole, de la mobilité, de l'agilité, de l'apprentissage, de la déficience développementale ou du trouble du développement, d'un état psychologique, d'une limitation de la mémoire et de la douleur chronique. On a apporté des changements majeurs à l'intérieur de la section consacrée aux questions de dépistage des incapacités des questionnaires de l'EPLA comparativement à l'ESLA de 1991 :

- La plupart des questions de dépistage des incapacités de l'ESLA de 1991 n'offraient que deux choix de réponse : « OUI, DE LA DIFFICULTÉ » et « AUCUNE DIFFICULTÉ ». Le choix entre une réponse positive et une réponse négative n'était, cependant, pas toujours facile ni clair pour bien des répondants, en particulier pour ceux qui avaient des incapacités légères ou cycliques et dont les limitations d'activités n'étaient pas importantes ou constantes. Les questions de dépistage des incapacités de l'EPLA de 2001 offraient donc, lorsqu'il y avait lieu, aux répondants une nouvelle catégorie de réponse graduée. Par exemple, pour les questions sur la mobilité et l'agilité, on donnait aux répondants le choix de sélectionner les catégories de réponse « OUI, PARFOIS », « OUI, SOUVENT OU TOUJOURS » et « NON ». À l'intérieur de certaines questions, on approfondissait les aspects fréquence et intensité des limitations d'activités pour obtenir plus de détails sur le degré de gravité des incapacités.

-
- Lors de l'EPLA, on a défini plus précisément certaines questions de dépistage des incapacités pour éviter l'ambiguïté et on en a élargi certaines également. On a conçu, par exemple, dans le cadre de l'enquête de 2001 une série de nouvelles questions pour mieux identifier les incapacités non physiques, comme les difficultés d'apprentissage, les déficiences développementales et les états psychologiques. Lors de l'ESLA de 1991, on avait regroupé sous la catégorie « Autres » les personnes atteintes de difficultés d'apprentissage, d'une maladie mentale et de déficiences développementales. Cet important travail d'élaboration du contenu a écarté le point de mire des incapacités presque exclusivement physiques pour refléter un meilleur équilibre entre les incapacités physiques et les incapacités non physiques.
 - L'une des autres différences majeures entre l'ESLA et l'EPLA est reliée à la méthode utilisée pour définir la gravité d'une limitation d'activités. On avait mis au point en 1991 une échelle des degrés de gravité des limitations d'activités à l'aide des réponses aux questions de dépistage des incapacités. On a attribué à chaque répondant un indice de gravité des incapacités en additionnant ses réponses à toutes les questions sur les limitations d'activités. On a compté un point pour chaque perte partielle et deux points pour chaque perte totale de fonction. On a ensuite divisé le résultat total en trois catégories ou degrés : léger, modéré et grave. Étant donné qu'on a identifié certains types d'incapacités en utilisant bien des questions, ces types avaient plus de poids à l'intérieur de l'échelle des degrés de gravité des limitations d'activités. L'échelle des degrés de gravité des limitations d'activités de l'ESLA accordait donc plus de poids à certaines incapacités (sur le plan de la mobilité et de l'agilité, par exemple) qu'à d'autres (à la catégorie « autres », notamment).

Pour l'EPLA de 2001, on a construit un indice qui mesurait le degré de gravité des incapacités à partir des réponses aux questions de l'enquête. On a accordé les points suivant l'intensité et la fréquence des limitations d'activités déclarées par les répondants. On a calculé un résultat unique pour chaque type d'incapacité. On a ensuite uniformisé chaque résultat afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacités. Puisque les questions de l'enquête différaient suivant l'âge des répondants, on a construit une échelle différente des degrés de gravité des limitations d'activités pour les adultes (les 15 ans et plus), pour les enfants de moins de 5 ans et pour les autres enfants (les 5 à 14 ans). On a ensuite divisé chaque échelle en différents degrés de gravité des limitations d'activités. L'échelle pour les adultes et pour les 5 à 14 ans a été divisée en quatre groupes ou degrés (léger, modéré, grave et très grave), tandis que celle pour les enfants de moins de 5 ans l'a été en deux groupes ou degrés (léger à modéré et grave à très grave). L'échelle de gravité des limitations d'activités de l'EPLA présente donc une pondération égale pour tous les types d'incapacités, ce qui fournit un profil de gravité des limitations d'activités différent du profil établi en 1991.

7. CONCLUSION

L'ESLA et l'EPLA, des enquêtes post-censitaires menées au Canada auprès des personnes handicapées, ont permis de recueillir des données au sujet de la nature et de la gravité de leurs incapacités et des répercussions de ces dernières sur les activités quotidiennes, ainsi que des renseignements au sujet des obstacles sur les plans de l'éducation, de l'emploi, des déplacements, du logement et des loisirs. On ne peut cependant comparer les données établies à partir des deux enquêtes en raison de différences importantes à l'intérieur des questions filtres des Recensements de 1991 et de 2001, des méthodes d'échantillonnage utilisées pour les enquêtes susmentionnées, de la définition opérationnelle des populations d'enquête et du contenu des questionnaires conçus pour elles.

Voici un résumé des principales différences entre l'ESLA et l'EPLA :

- 1) **Nouvelles questions filtres** : L'EPLA de 2001 a fait appel à de nouvelles questions filtres du recensement sur les incapacités pour l'identification de sa population. Ces questions sont plus inclusives que celles utilisées pour l'ESLA de 1991;
- 2) **Nouveaux plans d'échantillonnage** : L'échantillon de l'ESLA de 1991 incluait des gens ayant répondu OUI aux questions filtres du recensement au sujet des incapacités et celles ayant répondu NON à ces questions. On n'a échantillonné pour l'EPLA de 2001 que les gens ayant répondu positivement aux questions filtres du Recensement de 2001. Les gens ayant répondu NON aux questions filtres de ce recensement ont été exclus de l'EPLA de 2001.
- 3) **Contenu du nouveau questionnaire** : Le contenu du questionnaire de l'EPLA, en particulier le contenu relié à l'identification des types de limitations d'activités et de leur degré de gravité, est significativement différent de celui du questionnaire de l'ESLA de 1991. Cet élargissement du contenu des questionnaires de l'enquête post-censitaire fournit plus de détails au sujet de la nature des incapacités et une mesure de leurs degrés de gravité qui reflète mieux la gamme entière des limitations d'activités.